

Programme Dynamique 3M

المجتمع المدني والمواطنة

Contexte

Dans le cadre du projet « **Dynamique 3M** – المجتمع المدني والمواطنة », cofinancé par le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France en Tunisie, un appel à projets est lancé pour soutenir des projets portés par des associations locales dans les gouvernorats de Kasserine, Sidi Bouzid, Médenine et Ben Arous.

Dynamique 3M est un programme stratégique qui vise à renforcer le rôle des organisations de la société civile (OSC) en tant qu'actrices de transformation territoriale, tout en favorisant l'inclusion des jeunes, la gouvernance locale participative, l'ancrage des dynamiques citoyennes, et le développement durable dans ces régions prioritaires. À travers un travail en réseau, une logique de partenariat public-citoyen et la valorisation des dynamiques locales existantes, il cherche à positionner les OSC comme de véritables partenaires de l'action publique et initiateurs de solutions locales.

Dynamique 3M mobilise différents leviers d'action :

- Le soutien à la jeunesse, à travers la participation civique et le développement de compétences et d'opportunités socio-économiques.
- Le développement local et durable, dans une logique d'impact territorial.
- L'inclusion et l'égalité de genre, considérés comme des principes transversaux structurant l'ensemble des actions.

Le programme prévoit également :

- La mise en place de tiers-lieux collaboratifs dans chaque région, comme espaces de rencontre, d'innovation et d'échange entre les jeunes, les associations et les institutions publiques.
- L'accompagnement de micro-projets associatifs à fort potentiel transformateur, via des appels à projets structurés.
- Le renforcement des capacités des OSC à travers un programme intensif de formations, de mentorat et d'outillage, afin de les soutenir dans leur rôle de facilitateurs de changement social, capables d'agir dans des contextes complexes tant sur le plan technico-juridique que de l'inscription dans les enjeux politiques et géopolitiques contemporains.

À l'échelle des quatre régions d'intervention, 11 associations co-pilotes (2 ou 3 par région) assurent l'animation de la dynamique régionale et jouent un rôle d'interface de proximité avec les associations partenaires, les institutions publiques, les jeunes et les citoyennes et citoyens engagés. Elles contribuent de manière déterminante à l'identification des priorités régionales, à la structuration des dynamiques locales et à la coordination des initiatives déployées sur les territoires.

Cette dynamique est consolidée par le soutien apporté à 26 projets associatifs, répartis à raison de 6 à 8 projets par région, financés selon des modalités adaptées, avec des montants atteignant jusqu'à 33 000 TND par projet. Parallèlement, une quarantaine d'initiatives citoyennes bénéficient d'un appui logistique visant à faciliter l'organisation d'actions inter-associatives et à renforcer les synergies avec les institutions publiques.

Ainsi, cette présentation établit le cadre général d'intervention et précède un appel spécifique consacré à la région de Ben Arous. Celui-ci a pour objectif de consolider et de renforcer la dynamique de réseau déjà engagée dans la région, portée notamment par cinq associations déjà bénéficiaires d'un appui direct à travers des subventions, par des jeunes accompagnés dans la mise en œuvre d'initiatives citoyennes, ainsi que par d'autres acteurs locaux ayant participé aux formations et aux activités déployées dans le cadre du projet.

Appel à projets associatifs – région de Ben Arous

Thématique « Cultiver l'écologie : créativité et action citoyenne pour un territoire durable »

Cette thématique est le fruit d'un diagnostic participatif réalisé dans plusieurs localités du gouvernorat de Ben Arous, en collaboration avec des associations locales, des institutions publiques, des jeunes, des artistes et d'autres acteurs de la communauté. Elle met en évidence une série de problèmes environnementaux persistants, notamment la pollution des espaces publics, la dégradation du littoral, des forêts et des zones montagneuses, ainsi que le manque de gestion durable des déchets et d'espaces verts accessibles.

Face à ces enjeux, les acteurs du territoire ont exprimé un besoin fort de repenser les approches de sensibilisation environnementale à travers des formes plus créatives, participatives et ancrées localement. La culture, dans ses différentes expressions – artistiques, numériques ou communautaires – apparaît comme un levier puissant pour mobiliser les jeunes, renforcer la conscience écologique, et encourager des comportements durables.

Il s'agit ainsi de cultiver une écologie locale vivante, en plaçant les populations – et particulièrement les jeunes – au cœur du changement environnemental, tout en valorisant la créativité, la coopération et l'action collective.

Projets visés

L'appel à projets vise à soutenir des initiatives environnementales locales qui répondent concrètement aux défis identifiés à Ben Arous. Une attention particulière sera accordée aux projets qui favorisent l'implication active des jeunes, la mobilisation citoyenne et le plaidoyer local, dans une perspective de transformation durable et collective de l'environnement.

Les porteurs de projets seront invités à faire preuve de créativité et d'engagement participatif, notamment à travers des actions de réaménagement des espaces publics dégradés, la création ou la revitalisation d'infrastructures écologiques (points de tri, signalétique, mobilier urbain durable), la protection de la faune et de la flore et la mise en valeur des espaces verts et ressources naturelles.

Les partenariats avec les institutions de la jeunesse seront particulièrement valorisés, notamment lorsqu'ils permettent la co-organisation d'événements ancrés dans les réalités locales, le renforcement de la portée des actions menées et le développement de dynamiques de collaboration entre acteurs associatifs, culturels et institutionnels.

L'utilisation d'outils collaboratifs et de formats d'expression variés — tels que les ateliers communautaires, les campagnes de sensibilisation ou les actions de mobilisation dans l'espace public — sera fortement encouragée afin de rendre les messages liés aux enjeux écologiques plus accessibles, concrets et mobilisateurs.

Éléments de valorisation

Lors de l'évaluation des propositions, une attention particulière sera portée à :

- L'approche participative, impliquant les différents publics concernés comme des acteurs et actrices davantage que comme des « bénéficiaires »
- Le degré d'ancrage territorial, la durabilité des effets, et l'impact potentiel sur la qualité de vie et l'environnement local.
- L'implication effective des institutions publiques (municipalités, maisons de jeunes, écoles...) dans la conception ou la mise en œuvre.
- La créativité des formats proposés : mobilisations citoyennes, campagnes, productions artistiques, cartographies participatives, etc.

1. Avantages pour les associations sélectionnées

Les associations retenues bénéficieront de :

- Un accompagnement renforcé sera assuré par deux associations copilotes locales — **l'association Tunisian Youth Impact et l'association Organisation National Tunisienne des Jeunes-ONTJ**, qui assureront un soutien méthodologique, une mise en réseau et un appui de terrain tout au long du programme.
- Participation à un réseau local d'OSC, facilitant les synergies et la mutualisation des ressources.
- Appui méthodologique pour la gestion, le suivi et l'évaluation des projets.
- Accès à la plateforme **Orgaxya**, accompagné d'un appui technique, en vue de renforcer les compétences des associations en matière de conformité administrative et financière.
- Implication dans les événements de restitution inter-associatifs et avec les partenaires publics.

2. Montant de la subvention et cadre financier

Montant : allant jusqu'à 33 mille dinars par projet.

Durée de mise en œuvre : 12 mois

Le budget doit être réaliste, bien justifié, et peut inclure :

- Des frais de ressources humaines (salaires, indemnités, ...), plafonnés à 20 % du budget total.
- Des frais de restauration et pauses café plafonnés à 20 % du budget total.
- Du matériel et équipements utiles à la mise en œuvre.
- Des frais logistiques et de communication.

Toutes les associations sélectionnées dans la région seront engagées dans un programme commun d'accompagnement, comprenant des formations, des événements de mise en réseau, des temps d'échange inter-associatifs, ainsi qu'un appui technique régulier, afin de créer une dynamique territoriale cohérente et collaborative.

**Les événements doivent être organisés prioritairement dans les locaux publics ou associatifs.
Tout recours à des espaces privés doit être motivé.**

3. Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées sur la base des critères qualitatifs et stratégiques suivants :

3.1. Pertinence et créativité de la proposition

- Le projet doit répondre clairement à la thématique régionale spécifique définie dans le cadre du diagnostic participatif.
- Le projet doit faire preuve de créativité, d'innovation sociale et d'ancrage territorial fort.
- La clarté des objectifs, des résultats attendus et de la méthodologie proposée sera un élément déterminant.

3.2. Prise en compte des enjeux transversaux (critères d'évaluation prioritaires)

• Approche « genre »

Le projet adopte une approche *transformative* de l'égalité de genre, allant au-delà de la simple parité pour interroger les normes sociales et renforcer le pouvoir d'agir des femmes dans la gouvernance, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets.

Notamment, tous les dispositifs proposés y compris les ateliers, les formations, les consultations et les événements de restitution doivent intégrer des modalités favorisant une participation équitable des femmes et des hommes. Cela inclut :

- Des horaires adaptés tenant compte des responsabilités domestiques et familiales ;
- Un emplacement géographique accessible et sûr pour les participantes ;
- Une prise en considération des normes et barrières socioculturelles qui pourraient restreindre la participation féminine, notamment en zones rurales ou semi-urbaines ;

• Inclusion des personnes en situation de handicap :

L'ensemble du projet veille à garantir une accessibilité universelle aux personnes en situation de handicap, que ce soit au niveau physique, informationnel ou organisationnel. À ce titre, il est exigé que :

- Tous les lieux choisis pour les activités, formations, réunions et événements soient dès le départ identifiés comme accessibles, incluant rampes d'accès, toilettes adaptées, signalétique claire, etc. ;
- L'accompagnement des personnes en situation de handicap soit anticipé dans le budget et les ressources humaines mobilisées.

Cette approche transversale doit être clairement intégrée dans la proposition de projet, traduite par des actions concrètes, budgétisées et suivies tout au long de la mise en œuvre.

3.3. Engagement dans la dynamique de réseau

- L'association s'engage à participer activement à l'ensemble des **formations, accompagnements, ateliers et événements** prévus dans le cadre du projet par l'Institut français de Tunisie, le SCAC et les associations co-pilotes.

• L'association de **DYNAMIQUE 3M** démontre une volonté **collaboration avec**

d'autres associations sélectionnées, que ce soit par des actions communes, des événements inter-associatifs ou des mécanismes de coopération territoriale.

3.4. Partenariat avec des structures publiques

Les projets doivent s'inscrire dans une logique de co-construction territoriale, en développant des partenariats concrets et durables avec les institutions publiques locales. Il ne s'agit pas simplement d'une coordination ponctuelle, mais bien de bâtir des alliances ancrées dans les dynamiques locales.

- Les actions proposées doivent inclure des activités conjointes, co-animées ou co-construites avec des établissements publics tels que les maisons de jeunes, les établissements éducatifs, les délégations régionales, les centres culturels, les municipalités ou autres structures pertinentes.
- L'implication effective de responsables ou d'animateurs publics (enseignants, éducateurs, cadres municipaux, etc.) devra être pensée dès la phase de conception du projet et valorisée dans le plan d'action, en tant qu'acteurs à part entière de la démarche.
- Une attention particulière sera portée aux formes de gouvernance partagée, aux engagements formalisés (lettres d'intention, conventions de partenariat) et à la capacité du projet à favoriser l'appropriation et la pérennisation des actions au sein des institutions publiques.

3.5. Montage partenarial et gouvernance

- Les projets portés en consortium inter-associatif (2 ou 3 associations locales partenaires) seront fortement valorisés. Ce mode de collaboration est encouragé pour renforcer la complémentarité des expertises, la mutualisation des ressources et l'ancrage territorial des actions.

Le montage financier des projets en consortium peut prendre deux formes :

- Un seul dossier de candidature peut être déposé par l'une des associations partenaires agissant comme chef de file, avec une subvention partagée entre les partenaires selon une convention de partenariat détaillant les rôles et responsabilités de chacun.
- Alternativement, les consortiums peuvent proposer un projet d'envergure plus importante et solliciter un budget supérieur au plafond initialement prévu, dans une limite raisonnable et à condition que la demande soit clairement justifiée (ampleur du projet, nombre de bénéficiaires, impact territorial élargi, dimension innovante, etc.).
- La répartition claire des rôles, des responsabilités et des mécanismes de gouvernance entre les membres du consortium (planning, coordination, reporting) sera examinée avec attention. Une convention inter-associative formalisée pourra être exigée en cas de sélection.

3.6. Capacité opérationnelle et calendrier

- Les projets devront démontrer une capacité claire de mise en œuvre, avec un calendrier structuré et réaliste, couvrant les phases clés du projet.
- Le budget proposé devra être cohérent et justifié, en lien direct avec les activités planifiées, et refléter la capacité administrative et financière de l'association à gérer des fonds de manière rigoureuse.
- Un dispositif de suivi-évaluation est requis, incluant des indicateurs mesurables et des outils de suivi permettant d'assurer le bon déroulement du projet et de mesurer ses effets auprès des bénéficiaires.

3.7. Temps d'implication dans la formation et l'accompagnement

L'engagement de l'équipe projet dans les activités de formation et de renforcement des capacités sera un critère clé de sélection.

Seront particulièrement valorisés :

- Le **temps que l'équipe soit prête à consacrer** aux formations proposées (en ligne et en présentiel).
- La **participation de plusieurs membres** de l'association, pour assurer une **meilleure appropriation collective** des contenus et renforcer l'impact des apprentissages au sein de la structure.

3.8. Offre financière (dans le cadre d'un appel à prestations uniquement)

- Pour les projets prévoyant des prestations ou accompagnements externes : la cohérence entre **l'offre technique et l'offre financière** sera évaluée, en tenant compte du nombre de jours, de la diversité des expertises et du coût proposé.
- Les **prestations liées à la restauration et aux pauses-café** ne doivent **pas dépasser 20 %** du budget total alloué au projet.
- Les **événements et formations doivent être organisés prioritairement dans les locaux publics (maison de jeunes, maison de culture, etc.) ou ceux d'une association impliquée dans le projet**. Toute proposition de location d'un espace privé devra être dûment justifiée et soumise à validation en amont.

4. Modalités de candidature :

Les associations souhaitant participer à cet appel à projets doivent soumettre un dossier complet, conformément aux modalités ci-dessous :

1. Formulaire de projet :

Les candidates doivent remplir le formulaire de candidature prévu à cet effet (voir pièce jointe). Ce formulaire doit détailler l'idée de projet, les objectifs, les activités envisagées, le budget prévisionnel et le calendrier de mise en œuvre.

2. Pièces administratives obligatoires :

Le dossier de candidature doit impérativement être accompagné des documents suivants :

- Statuts de l'association ;
- RNE (Registre National des Entreprises) mis à jour pour l'année 2026.
- Carte d'identification fiscale (Patente).
- Extrait du JORT portant publication de l'association.
- Liste actualisée du bureau exécutif signée et datée.
- Lettre de demande de subvention à l'attention de Monsieur le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle.

3. Transmission du dossier

Le formulaire dûment rempli, accompagné de l'ensemble des pièces administratives listées ci-dessus, doit être envoyé en un seul envoi par courriel, avec pour objet : « D3M – Appel à projets Ben Arous – [Nom de l'association] », à l'adresse suivante :

[societe-civile@institutfrancais-tunisie.com)

Tout dossier incomplet ou transmis après la date limite ne sera pas pris en compte.

5. Calendrier indicatif

- **1 avril 2026** : Publication de l'appel à projet.
- **25 avril 2026** : Date limite de dépôt des candidatures.
- **Fin avril 2026** : Annonce des projets sélectionnés.